

Anciens combattants

(2) S'ils veulent le faire, ils sont obligés de rembourser leur prêt de rétablissement.

(3) La participation du contribuable à ce programme est infime, étant donné qu'en vertu de la 3^e partie de la loi, les taux d'intérêt hypothécaire fluctuent avec les taux courants.

(4) Beaucoup d'anciens combattants qui désirent, maintenant ou plus tard, profiter de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants, n'ont pu le faire dans les années suivant immédiatement la fin de leur service, car ils tentaient de se réadapter et ne se trouvaient pas dans une situation financière leur permettant de s'acheter une maison. Si ces personnes sont maintenant prêtes à rembourser leur crédit de rétablissement, il est logique qu'on ne les prive pas des avantages de la loi.

(5) Les dispositions de la loi devraient être mises à jour en tenant compte de la conjoncture. Notez que le gouvernement ne s'est pas fait scrupule d'augmenter les taux d'intérêt aux termes de la Partie III quand il y a eu une tendance générale à la hausse. Le gouvernement serait aussi bien avisé de hausser le plafond des prêts pour tenir compte de la majoration des terrains et des maisons.

● (2030)

(6) Le gouvernement devrait aussi reconnaître que les anciens combattants de la Deuxième Guerre mondiale, parce qu'ils avancent en âge, ne peuvent se charger d'une petite exploitation agricole, ce pourquoi à l'origine la loi n'accordait des prêts hypothécaires que pour les terrains d'au moins une demi-acre. De plus, les terrains coûtent aujourd'hui tellement cher que ceux d'une demi-acre ne seraient pas achetables la plupart du temps. Le gouvernement devrait donc assouplir les exigences relatives à la superficie pour permettre aux anciens combattants qui veulent s'établir dans une ville d'obtenir une hypothèque en vertu de la loi.

Nous savons gré au gouvernement d'avoir retardé la date limite d'un an. Il conviendrait maintenant:

(1) De supprimer tous les délais de la loi.

(2) De remplacer le maximum des prêts hypothécaires prévu par celui de la loi nationale sur l'habitation qui est appliquée par la Société centrale d'hypothèques et de logement.

(3) D'abolir le critère de la demi-acre, afin qu'un ancien combattant puisse se prévaloir des dispositions de la loi pour acheter une maison en ville.

Je termine en citant la dernière partie du discours que le ministre a fait le 28 mars 1974, que voici:

Il me semble qu'en cas de doute raisonnable, nous ne devons pas hésiter à opter en faveur des anciens combattants. N'oublions pas qu'ils n'ont pas hésité il y a quelques années, quand la liberté était en péril.

Le ministre a poursuivi en disant:

Je crois, monsieur l'Orateur, que ce répit permettra à de nombreux anciens combattants de bénéficier du programme qui a été conçu pour eux. Qu'il soit bien clair que nous ne leur faisons pas de faveur, mais que nous reconnaissons le droit qu'ils ont mérité.

Je sais que le ministre était sincère lorsqu'il a dit cela au début de l'année, et je ne doute pas qu'il envisage toujours aujourd'hui les choses de la même manière. J'ajoute peu de foi aux dires des prophètes et des voyants, mais en l'occurrence, j'implore le ministre d'user de ses bons offices pour s'assurer que ses paroles ne resteront pas lettre morte.

M. Max Saltsman (Waterloo-Cambridge): Madame l'Orateur, si l'on en juge par les propos du ministre des Affaires des anciens combattants (M. MacDonald), celui-ci nourrirait l'espoir que les anciens combattants recevraient une certaine attention de la part du ministère chargé de l'habitation lorsqu'il déléguera ses responsabilités à ce ministère. Il me semble qu'au lieu de transférer les avantages que nous avons traditionnellement offerts aux anciens combattants à un ministère dont les réalisations sont pour le moins maigres, nous devrions transférer les responsabilités de ce ministère à celui des Affaires des anciens combattants, pour permettre à tout citoyen canadien d'apprécier ou de recevoir quelques-uns des avantages accordés jusqu'ici aux anciens combattants.

Dans quelques jours se tiendront dans tout le pays des services commémoratifs en l'honneur de ceux qui ont trouvé la mort dans les deux guerres mondiales. Le plus grand hommage que nous puissions rendre aux morts, plutôt que de verser sur eux des larmes de crocodile, serait de voir à ce que les avantages dont ont profité les anciens combattants soient offerts à tous les membres de notre société. Ce serait là un hommage magnifique et durable, une chose pour laquelle ces hommes auraient trouvé digne de mourir. Ce serait une grande source de fierté pour nos anciens combattants si les avantages de la loi que nous avons créée pour eux étaient offerts à tous les citoyens.

Selon moi, nous allons dans la mauvaise direction. Au lieu de conserver un programme dont devrait pouvoir profiter toute la société, nous en privons les anciens combattants sans améliorer le sort de la population.

Si l'on considère l'ensemble de la législation canadienne concernant les anciens combattants, je crois qu'on peut se féliciter de la façon dont le gouvernement les a traités. Nous pouvons également nous réjouir qu'un grand nombre de formes d'aide aux anciens combattants aient été incorporées à divers articles d'autres lois. Par exemple, les anciens combattants bénéficient de soins hospitaliers et médicaux en raison de leur service de guerre. Ces avantages sont maintenant offerts à tous les citoyens. On peut donc se demander: s'il est bon d'aider les anciens combattants dans d'autres domaines, pourquoi ne pas donner les mêmes avantages à tous les membres de la société? Je suis sûr que les anciens combattants souscriraient à cette proposition.

En ce qui concerne le logement, si les programmes de ce secteur devaient être élargis, pourquoi quiconque devrait-il faire un paiement comptant pour acheter une maison dans la société où nous vivons? Le crédit de l'homme moyen est-il si mauvais que nous ne puissions lui faire confiance et lui accorder un prêt sans paiement comptant? Voyons ce que cela donne. Si nous n'agissons pas en ce sens, nous devons verser toutes sortes de subventions qui coûtent probablement beaucoup plus cher qu'un programme qui permettrait simplement aux Canadiens d'obtenir des prêts hypothécaires sans paiement comptant, ou grâce à une autre forme d'aide du gouvernement.

A mon avis, au cours des années, le coût des subventions est beaucoup plus élevé que celui d'un tel programme, qui aiderait les personnes qui travailleraient pour payer cette hypothèque, de sorte que le gouvernement et les citoyens en tireraient tous deux des avantages.

A l'heure actuelle, nos divers régimes et programmes d'aide laissent beaucoup à désirer. En vertu de la législation concernant les anciens combattants, un militaire licencié avait le droit de décider de quelle manière il allait utiliser ses crédits. Diverses solutions s'offraient: études universitaires, lancement d'une petite entreprise ou achat d'une ferme, d'une automobile ou autre chose.

Quelles solutions offre notre système actuel? Dans notre société, les gens devraient avoir des crédits. Celui qui a eu la chance d'avoir un système nerveux lui permettant d'achever le cours secondaire peut utiliser des crédits pour poursuivre des études universitaires. Tel autre peut ne pas souhaiter aller à l'université pour une raison ou pour une autre, mais en vertu du système actuel, il n'a droit à aucun crédit, contrairement à nos anciens combattants. S'il veut lancer une petite entreprise, il ne peut compter sur cette aide. Bien sûr, il y a les prêts sur les petites entreprises, sur les améliorations agricoles, mais, en pratique, le citoyen ne dispose pas de tels avantages. L'aide existe à